

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2022

Référence
2022_24

Objet de la délibération
Approbation du rapport de la CLECT du 29 Juin 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	6

Date de la convocation
15/09/2022

Date d'affichage
15/09/2022

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHARLEVILLE  
Le : 22/09/2022

Et

Publication ou notification du :  
22/09/2022

L' an 2022 et le 21 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de PELTIER JOSETTE, Maire

**Présents** : Mme PELTIER JOSETTE, Maire, Mmes : SARAZIN ISABELLE, SNIDARO KAREN, MM : MIGEOT HERVE, NANCY DOMINIQUE, TITEUX ARNAUD

Excusé(s) : Mmes : LAVAL GWENDOLINE, TRISTANT AURELIE, M. STEVENIN GEOFFREY

Absent(s) : Mme GILLET BRIGITTE, M. LAVAL JEAN-MARIE

**A été nommé(e) secrétaire** : M. NANCY DOMINIQUE

**Objet de la délibération** : Approbation du rapport de la CLECT du 29 Juin 2022

La maire présente à l'assemblée le rapport de la CLECT du 29 Juin 2022 relatif à l'évaluation des charges liées à la compétence transférée à la Communauté de Communes en 2022 (Contribution au Budget du SDIS)

- *vu le rapport de la CLECT du 29 Juin 2022 (approuvé à l'unanimité),*

- *vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-5,*

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT du 29 Juin 2022.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 22/09/2022  
Le Maire  
JOSETTE PELTIER

Le secrétaire de séance  
DOMINIQUE NANCY

